

Experts-comptables : la relance économique, entre espoir et inquiétudes

le 02 octobre 2020 - Lila DAOUI - [Entreprise](#) - [Chiffre](#)



À l'occasion de la plénière économique d'ouverture du 75e Congrès de l'Ordre des experts-comptables, animé par Nicolas Doze, journaliste chez BFM Business, Charles-René Tandé, président du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC) et François Asselin, président de la CPME ont échangé sur le thème « La relance en confiance ».

Après le temps de la crise sanitaire et économique vient de le temps de la relance. Le plan de relance de 100 milliards d'euros, présenté par le Gouvernement le 3 septembre dernier, doit permettre aux entreprises de rebondir et de réinvestir à nouveau. Si le secteur économique attend beaucoup de ce plan, les acteurs ne sont pas pleinement convaincus de son efficacité. Critiqué pour être un plan à moyen terme, il ne permet pas de répondre au manque de visibilité dont souffrent les entreprises sur la santé de leur activité dans les mois à venir. S'ils souhaitent y croire et rester optimistes et volontaires, les acteurs économiques ont pourtant du mal à avoir confiance en la relance.

Les experts-comptables, des médecins au chevet des entreprises

Les experts-comptables ont eu un rôle crucial auprès des entreprises au plus fort de la crise : soutien, accompagnement, conseil, aide à la décision, et ce dans tous les domaines. Leur objectif étant de sauvegarder au maximum l'activité des entreprises et limiter les pertes. Ils ont à ce titre pu être qualifié de « pompier », en ce qu'ils ont agi en urgence pour répondre aux besoins de leurs clients en difficulté.

En cette période de relance, le rôle de la profession reste tout aussi importante. A l'image du lien existant entre un patient et son médecin traitant, le lien entre les entreprises et les experts-comptables, un lien humain et de confiance, s'est consolidé, pérennisé, et les entreprises continuent de remettre entre les mains des experts-comptables la santé de leur activité. « Vous êtes incontournables et importants », s'est exprimé François Asselin, ajoutant que « les experts-comptables ont été au rendez-vous lors de la crise, constamment au contact des entreprises et ont parfois menés des actions pour lesquelles ils n'étaient pas rémunérés ».

Toutefois, leur rôle d'accompagnement et de conseil est perturbé par le manque de visibilité sur la situation à venir. « Comment faire des précisions quand on ne sait pas ce qui va se passer demain ? », a souligné Charles-René Tandé.

Une instabilité économique qui insécurité

Si en cette rentrée et avec la relance qui s'amorce, l'heure pourrait être à un premier bilan de l'état des entreprises, celles-ci ont surtout besoin de fixer leur situation, notamment vis-à-vis des partenaires financiers, en déterminant un coût Covid. « Il ne faut pas attendre le printemps 2021 pour faire les comptes, faisons-le maintenant », suggère le président du CSOEC. En effet, les entreprises ont besoin d'anticiper la fin du prêt garanti par l'Etat (PGE) qui arrivera entre fin mars et début avril 2021 et son remboursement sur le long terme. L'objectif étant de permettre à celles les plus en difficulté de tenir sur la durée et de continuer à investir.

Plus que jamais les entreprises ont besoin d'être soutenues afin de conserver leur motivation, leur envie de reprendre l'activité. Or, la situation inconfortable dans laquelle avancent les entreprises et le manque de visibilité pour les mois à venir, n'y sont pas favorables. « Il faut donner aux entrepreneurs les outils leur permettant d'espérer une reprise et de l'amorcer », a insisté François Asselin. Lors du dernier sondage réalisé par la CPME, 48 % des répondants faisaient part de leur crainte quant à la pérennité de leur activité. Le modèle économique est si perturbé que l'horizon est embrumé.

Et si le remboursement du PGE à un taux pouvant aller de 1 à 2,5 % et l'étalement des dettes fiscales et sociales possible jusque 3 ans sont de bonnes mesures, les loyers impayés et les remboursements d'emprunts et de prêts contractés avant la crise freineront le rebond des entreprises, même celles qui avaient un modèle économique viable avant la crise sanitaire, et conduiront fatalement les plus en difficulté devant le Tribunal de commerce.

Le plan de relance convaincant à moitié

Pour les deux participants, le plan de relance ne permet qu'« une relance moyen terme » et ne correspond pas assez à la réalité économique des différents territoires. Les moyens nécessaires au soutien des entreprises, dans les territoires et en proximité, ne sont pas dégagés et l'accent n'est pas assez mis sur les acteurs de proximité, dont font partie les experts-comptables. « Il faut s'appuyer en confiance sur ceux qui sont au plus près des entreprises », insiste François Asselin.

« Pour ma part, je suis favorable au circuit court », exprime le président du CSOEC, qui défend notamment l'épargne de proximité dans les entreprises locales, par la population locale. La participation locale à l'enrichissement du territoire est un idéal mais la mise en œuvre de ce dispositif est périlleuse. En effet, elle implique que les Français soient convaincus de sa nécessité et qu'ils acceptent de prendre les risques inhérents à cette épargne, donc de perdre leur mise. L'actionnariat salarié est également une bonne idée mais nécessite tout autant, de convaincre.

Face à un plan de relance qui ne semble pas répondre entièrement aux problématiques actuelles des entreprises, et notamment celle du remboursement des dettes, le président de la CPME a exprimé certaines idées. L'une d'elles l'instauration d'un étalement plus important du remboursement des dettes, par le biais d'un prêt de consolidation qui regrouperait toutes celles non honorées, remboursables jusqu'à sept ans si besoin.

Les bonnes leçons à retenir de la crise

La crise n'a paradoxalement pas eu que des effets négatifs. En a découlé l'émergence de nouvelles bonnes pratiques et l'accélération de la transition numérique des entreprises, notamment en raison du travail à distance imposé par le confinement. Il est donc nécessaire de tirer des leçons de cette crise et d'ancrer les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves durant ces derniers mois. La dématérialisation est l'une d'elles. La crise a engendré un choc numérique qui a touché les entreprises et les experts-comptables, qui reconnaissent le gain de temps, d'énergie, de productivité et de bien-être au travail induits par la digitalisation. L'activité de l'expert-comptable s'est est presque trouvée simplifiée : les assemblées générales ont pu se tenir à distance sans modification des statuts. La facture électronique, dont la généralisation est prévue pour 2023-2025, en est également un exemple.

L'urgence de la crise a également favorisé la réactivité des pouvoirs publics dans la mise en place des dispositifs d'aide. Une réactivité fortement attendue s'agissant de la mise en place du plan de relance. « L'administration a été remarquable sur certains aspects. Le dispositif du chômage partiel a très bien fonctionné », a souligné François Asselin. L'administration doit tenter de poursuivre ses efforts dans ce rôle d'accompagnement bien qu'elle ait traditionnellement un rôle de contrôle des acteurs économiques. Si lors de la crise, elle a su prendre des raccourcis pour simplifier les procédures et la mise en place des dispositifs d'accompagnement, cette adaptation doit perdurer, même en période de relance.

Sortie de crise : question épineuse de la responsabilité des dirigeants

La conférence économique s'est clôturée sur la question sensible de la responsabilité juridique des dirigeants, une problématique d'actualité en cette sortie de crise. Pour le président de la CPME, celle-ci ne peut être engagée que si la loi a effectivement été violée. Les entreprises sont inquiètes des contrôles et veulent rester dans le cadre mais au vu du nombre colossal de textes, cela est presque impossible. « Aujourd'hui, vous ne pouvez pas répondre sur tous les registres. », a indiqué Charles-René Tandé. Une réalité approuvée par le président de la CPME pour qui ce sujet est un réel sujet de société et qui est pris en compte au plus haut niveau décisionnaire. « Nous demandons que tout responsable ne puisse être poursuivi au pénal qu'en présence d'une faute intentionnelle car aujourd'hui, et encore plus demain, la prise de responsabilité et la risque de risque va devenir impossible. Le principe de précaution se transforme en principe d'inaction. », a insisté François Asselin.

0
PARTAGES

Partager

Partager

Partager

Partager

Lila DAOUI

[AffichesParisiennes](#)

[@Annonce_Legales](#)

Ses derniers articles

- Egalité des chances en entreprise : quelle est la perception des salariés ?
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021 : les mesures phares
- Séparatisme religieux : Emmanuel Macron dévoile son plan d'action



Web Tablette Mobile Journal

Abonnez-vous à l'offre Papier + Numérique

Affiches Parisiennes Journal d'information juridique et d'annonces légales

- › Pour plus de contenu, papier + web
- › l'accès aux annonces légales,
- › l'accès aux ventes aux enchères.

Je m'abonne